

AFFAIRE N°4 - Acquisition d'un terrain bâti appartenant à M. FONTAINE Frantz.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 450 m² bâti d'une construction en dur type F6/7 situé 59 rue de la République, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Le propriétaire, M. FONTAINE Frantz, serait d'accord pour une transaction sur la base de 332 200 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à procéder à l'acquisition de ce terrain pour le prix de 332 200 F et à intervenir dans l'acte de vente.

La dépense correspondante sera imputée au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vien de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances, d'Urbanisme et des Travaux Publics :

"Avis favorable sous réserve :

- que la maison soit cédée vide de tout occupant
- que soit envisagée la possibilité de l'utiliser de façon polyvalente."

M. DUPUIS - Qu'entendons-nous par "façon polyvalente" ?

LE MAIRE - Ce local pourra être utilisé par des associations genre CASE.

M. MONDON - Il pourrait servir de Centre Municipal pour le secteur de la Riviè-
re.

LE MAIRE - Oui, c'est possible.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur des Finances et ADOPTE A L'UNANIMITE

des Collectivités Locales

Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme

St Denis, le 8 juin 1977

Le Chef de Bureau délégué

J. LA COSTE